

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDRES MENAGERES
 TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 304 C. C. DES SAVANES

Bases exonérées sur délibération : 1 770
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 20 291 595
 Bases prévisionnelles d'imposition : 21 522 047

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

A CAYENNE, le 06 mars 2023

A

, le

A

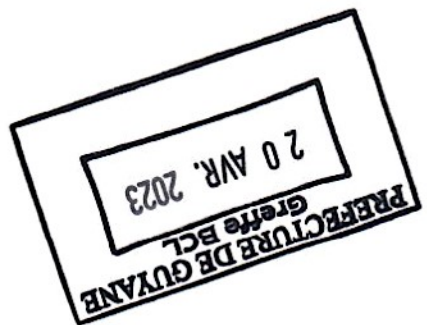
Kouara, le *6 avril 2023*

Le Directeur Régional des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

GREGORY ROTTARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES : 304 C. C. DES SAVANES

1259 TEOM - I

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
303 IRACOUBO	02	P	696 525	21,97%	83344,04
304 KOUROU	02	P	19 359 531	21,97%	2 317 335,86
312 SINNAMARY	02	P	1 465 991	21,97%	275 479,12

A CAYENNE, le 06 mars 2023

A

A

Le Directeur Régional des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

GREGORY ROTTARD

Kouma, le *6 avril 2023*


Le Président
Régis RINGUIET

PREFECTURE DE GUYANE
 Greffe BCL
20 AVR. 2023